



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Assemblée
Générale

Formations
«Comment s'inscrire»

ANNEXES

Amendes

ASSEMBLEE GENERALE

RAPPEL

ELECTIVE ORDINAIRE

Samedi 17 Octobre 2020 à 09h00

Salle Georges Brassens - 4 Avenue Boieldieu à Villiers/Marne

(Retrouvez à l'intérieur du journal)

- Modalités liées aux contraintes sanitaires
 - L'Ordre du Jour
 - Un Pouvoir
 - Avis important
 - Le Plan d'Accès
- *****

-Le Rapport de Gestion de la saison 2019/2020 (Moral, Technique et Financier)

à retrouver sur notre site internet

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/assemblee-generale-elective-ordinaire/>

Nous comptons sur la présence de tous !!

A défaut l'Assemblée Générale ne pourrait avoir lieu et il faudrait en convoquer une autre, ce qui aurait des conséquences tant financières qu'organisationnelles



Modifications des horaires d'ouverture du District du Val de Marne du 19 Octobre au 31 Décembre 2020

Le District reste ouvert au Public (*de préférence Réception sur RDV ou Convocation*) et Téléphoniquement comme suit :

Du 19 Octobre au 30 Octobre 2020 :

Ouverture du Lundi au Vendredi de 9H00 à 17H00

Du 2 Novembre au 18 Décembre 2020

Ouverture du Mardi au Vendredi de 9H00 à 17H00
Fermetures les Vendredis 6 et 13 Novembre 2020 à 13h

Fermeture complète du 18 Décembre 2020 à 12h au 4 Janvier 2021 à 14h00.

Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Edition N° 536 du Jeudi 15 Octobre 2020

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
*Documents & * Procès-Verbaux

FORMATIONS - DIRIGEANTS

NOUVEAUTE POUR 2020 & 2021

Pour vous inscrire :

Se connecter à l'adresse <https://parisidf.fff.fr>

Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »

Consulter « PFFD – Calendrier 2020-2021 » situé en bas de page

Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page

Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France

Prochaines formations prévues :

Mercredi 18 Novembre 2020 de 18h00 à 22h00 « Appréhender les responsabilités de l'association et du dirigeant. Sessions ouverte aux dirigeants et salariés

Samedi 5 Décembre 2020 de 08h30 à 12h30 « S'approprier les clés de la gestion financière.

Session ouverte aux Dirigeants, trésoriers, Secrétaire Général, Comptable

Les inscriptions à ces modules sont gérées par l'IR2F

Retrouvez à l'intérieur du journal toutes les informations nécessaires.

Tirage COUPE DE FRANCE (5^{ème} TOUR) Matches 18 Octobre 2020

Equipes	Résultat
<u>18/10/2020</u>	<u>Suresnes J.S. 1 - Creteil Lusitanos Us 1</u>
<u>18/10/2020</u>	<u>Livry Gargan Fc 1 - St Maur Vga 1</u>
<u>18/10/2020</u>	<u>Senart Moissy 1 - Vincennes Co 1</u>
<u>18/10/2020</u>	<u>Entente Ssg 1 - Lusitanos St Maur 1</u>
<u>18/10/2020</u>	<u>Vitry Ca 1 - Issy Les Mx Fc 1</u>
<u>18/10/2020</u>	<u>Villejuif U.S. 1 - Courcouronnes Fc 1</u>
<u>18/10/2020</u>	<u>Noisienne Ass 1 - Ivry Us 1</u>

COMMUNIQUE AUX CLUBS FUTSAL

Lors de la réunion de révision des règlements qui s'est déroulée le Mardi 1^{er} Septembre 2020, et à la demande du Comité de Direction, certaines mesures ont été allégées (*Seront de nouveau appliquées si débordements*)

Mesures applicables 2020 / 2021 :

- **Début des compétitions le 18 Septembre 2020** (*Calendriers consultables sur Foot Club*)
- **Les Clubs D1 doivent de préférence jouer le Samedi à moyen terme**
Si besoin, le District pourra faire une attestation pour faciliter les démarches auprès des mairies pour un créneau le samedi
- **Réunion des Clubs « FUTSAL » en présence des Arbitres au plus tard avant la 3^{ème} Journée de championnat, avec amende si Absence selon l'annexe financière (100 €) et sanction selon l'annexe de la CDA pour les Arbitres Absents**
- **Obligation d'avoir un licencié, ne jouant pas, sur le banc de touche**
- **Visites inopinées sur des rencontres par des Membres du District**
- **Coupe FUTSAL avec :**
🚩 **Modifications :** ½ Finales et Finale : **2** Arbitres et **1** Délégués à la charge des deux Clubs + un Dispositif adapté pour la FINALE
- **Pour que l'enregistrement d'une équipe soit validé, au moins 8 licences saisies au 10 Septembre**

Mesures qui ont été supprimées :

- ~~Mise en place d'un challenge de l'Exemplarité (formulaire joint)~~
- ~~Coupe Futsal : Dès le 1^{er} Tour : 2 Arbitres + 1 Délégué à la charge des deux Clubs~~
- ~~Proposition d'un Challenge du « Fair-Play » avec possibilité d'aggravation des sanctions et des retraits de point(s), voire exclusion d'équipe~~

COVID-19

Informations importantes

Comme vous le savez, la crise Sanitaire que nous traversons tous, demande une nouvelle organisation.

A toutes fins utiles, nous vous remettons en pièces jointes des documents pour votre club qui pourront répondre à certaines de vos interrogations

- **Questions-Réponses : FFF**
- **Fiche synthèse : « Protocole de reprise » Ligue et Districts**

Si avec ces documents certaines questions **ne trouvent pas de réponses**, le Comité de Direction du District du Val de Marne réuni en date du 1^{er} Septembre 2020 a créé une cellule « COVID-19 » composée de plusieurs membres : *1 Médecin, 1 Avocat, 2 Maires-Adjoints aux Sports, 2 Membres de Clubs, 1 Expert-Comptable, 1 Membre de la Commission de Discipline.*

Cette cellule, constituée de diverses compétences, aura pour objet de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle tâche et une adresse mail dédiée a été créée :

district94.covid19@gmail.com

Boîte à utiliser pour toutes les questions relatives au COVID-19 pour lesquelles vous n'avez pas trouvé de réponse avec les documents joints. Une réponse vous sera apportée rapidement.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB «Réfèrent COVID »

PRELEVEMENT

aux Clubs et le défraiement des Arbitres

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement continu.

Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1, D2,
- U16 D1, D2,
- U14 D1,D2, D3
- CDM D1
- FUTSAL D1 et D2

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant. Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

Attention !!!

Pour toutes les autres rencontres (Coupe, demande clubs, etc...),

les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque.

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement(*)aux alentours du **25 Septembre 2020**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin Mai (soit au total 9 prélèvements),

le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison,

soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences.

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 20** de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2020, après vérification de la FMI (Qui doit être vérifiée par les Clubs et le ou les Arbitres en présence).

TROPHEE CHAMPIONS 2018/2019

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2018/2019 sont invités à les retourner au District avant le 10 Octobre 2020 :

Champions D1 :

U19	FONTENAY US
FUTSAL	CRETEIL FUTSAL US (2)

Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :

A.MIMOSA MADA SPORT

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2020/2021

OCTOBRE	1	8	15	22	29
NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6	14	20	27	
JUIN	3	10	17	24	
JUILLET	/				

ARTICLE 11- LES OBLIGATIONS

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U14 et une U16, dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en terme d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour

laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (hormis déclassement pour fraude).

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés : la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
 - les électrodes ont moins de 2 ans,
- Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

-lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

-consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

-prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

-saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE ORDINAIRE



SAMEDI 17 OCTOBRE 2020 à 09h00

Salle Georges Brassens - 4 Avenue Boieldieu à Villiers/Marne

ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- ❖ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
Un huissier de justice sera présent
- ❖ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Nomination d'un Commissaire aux comptes

Courrier de **M. Angel PINAR** qui propose sa candidature au renouvellement de son mandat.

Le Comité, réuni en date du 23 Septembre 2020 valide cette candidature qui est soumise aux votes

- ❖ Approbation des Procès-Verbaux des Assemblées Générales Extraordinaire & Ordinaire du 12 Octobre 2019 à Bonneuil/marne (Parution E-Foot 94 n°522 du 20/02/20)
- ❖ Allocution du Président
- ❖ Présentation de la ou des listes candidate(s) à l'Election du Comité de Direction

Vote de la liste pour le renouvellement des 15 Sièges du Comité de Direction pour une durée de 4 ans

Liste complète présentée par M. Denis TURCK et validée par la Commission de surveillance des Opérations Electorales du District réunie en date du 21 Septembre 2020. Liste qui répond à l'article 13.1 des Statuts du District du Val de Marne :

- *Au moins un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),*
M. ETIENNE Régis (Vice-Président)
- *Au moins un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),*
M. DELAGE Francis
- *Au moins une femme,*
Mme CHOQUET Pascale
- *Au moins un médecin,*
Dr BOLOURIAN Mani
- *Un représentant du football diversifié répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.c), (football d'entreprise, football loisir, Futsal, Football pour tous)*
M. FOPPIANI Jean Jacques
- *10 autres membres.*
 1. **M. TURCK Denis (Président)**
 2. **M. DARDENNES Patrick (Secrétaire Général)**
 3. **M. FOLTIER Bruno (Trésorier Général)**
 4. **M. BAQUE Henri**
 5. **Mme BATHENAY Estelle**
 6. **M. MAGGI Jean-Pierre**
 7. **Mme IACOVELLA Sandrine**
 8. **Mme GUILIANI Patricia**
 9. **M. LACHASSAGNE Jean-Pierre**
 10. **M. KOUNDE Edgard**

- ❖ Approbation du Rapport Moral, saison 2019 & 2020
- ❖ Rapport Financier au 30 Juin 2020
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2020*
- ❖ Budget Prévisionnel 2020 & 2021
 - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
 - b) *Approbation du Budget Prévisionnel 2020 & 2021*
- ❖ Question(s) diverse(s) présentée(s) par les Clubs (*)
A la date butoir du 17 Septembre 2020 – Aucune Question
- ❖ Lecture des palmarès et remise des récompenses
(2 personnes à la remise de toutes les récompenses pour respecter au mieux des gestes barrières)
- ❖ Pas de remise des ballons « Challenges du Président du Conseil Départemental »
Des journées seront définies au District afin de pouvoir respecter au mieux les gestes barrières.
- ❖ Clôture de l'Assemblée Générale (***Pas de Pôt***)

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

Disposition transitoire

Tout club appartenant historiquement au District du Val de Marne et qui adhère au District Parisien de Football reste en droit de participer aux Assemblées Générales organisées par le District du Val de Marne jusqu'au début officiel des compétitions du District Parisien de Football.

Toutefois il n'aura pas le droit de participer aux élections organisées par le District du Val de Marne dès lors qu'il sera déjà invité à participer au vote lors de l'élection du premier Comité de Direction du District Parisien de Football.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au **maximum 2 Clubs** y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Le Comité fixe à 10 euros par voix, (1 voix = 20 licences)

l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 25/06/20)



Assemblée Générale

Les contraintes sanitaires actuelles, nous obligent à respecter un cadre strict dans l'organisation de notre Assemblée Générale :

- ✚ Port du masque obligatoire pendant toute l'assemblée dès l'arrivée sur site
- ✚ Deux personnes par club autorisées afin de respecter la jauge maximum de la salle des fêtes
- ✚ Prévoir un stylo à bille personnel pour l'émergement
- ✚ Respecter la distance d'un mètre entre chaque personne dans la file d'attente de l'émergement

Comptant sur votre implication





Avis important

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que lors de
L'Assemblée Générale du District 94
du Samedi 17 Octobre 2020 à 09h00 à Villiers/Marne

les récompenses et dotations suivantes seront remises :

Médailles au titre de Dirigeant(e)s de Clubs

Diplômes **"CLUB 1^{er} - D1"** Saison 2019 & 2020

Vainqueurs **"Challenge Club Dynamique"** Saison 2019 & 2020

Pas de récompense cette année (COVID-19) -Challenge du Fair-Play-

Ballons «Challenges du Président du Conseil Départemental du Val de Marne »
(Remis ultérieurement au District)

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de la ou des récompense(s)
et/ou dotation(s) concernant votre Club dans le rapport de gestion annexé.

**Comptant vivement sur votre présence
et celle du ou des dirigeant(s) de votre Club
récipiendaire(s) d'une médaille que nous vous demandons
de prévenir**

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir, bien sportivement.

La Directrice Administrative
Lili FERREIRA



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

[Samedi 17 Octobre 2020 à 09h00]

Salle Georges Brassens - 4 Avenue Boieldieu à Villiers/Marne

**ABSENCE
-PRESIDENT(E)-**

**Formulaire à remplir et à renvoyer au District,
si possible avant le [16/10/20]
Ou à remettre directement à la personne représentant le club**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club N° Affiliation _____

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Donne pouvoir à :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence obligatoire ou pièce identité)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District (Article 12.3 des statuts)

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence obligatoire ou pièce identité)

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur
licencié(e) du club N° Affiliation et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District (Article 12.3 des statuts)

Fait à Le _____

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir

Attention !! Sans ce pouvoir et votre licence ou pièce d'identité, il sera impossible de voter



DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

- DIRIGEANTS DE CLUBS -

Pour être admis au vote, n'oubliez pas de vous munir :

- Soit de votre licence dirigeant
- Soit de votre carte du Comité (Ligue ou District)
- Soit de votre carte de Commission (Ligue ou District)
- Soit de votre licence arbitre
- Soit de votre Carte d'Identité ou Passeport

(Extrait des Statuts)

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

Disposition transitoire

Tout club appartenant historiquement au District du Val de Marne et qui adhère au District Parisien de Football reste en droit de participer aux Assemblées Générales organisées par le District du Val de Marne jusqu'au début officiel des compétitions du District Parisien de Football.

Toutefois il n'aura pas le droit de participer aux élections organisées par le District du Val de Marne dès lors qu'il sera déjà invité à participer au vote lors de l'élection du premier Comité de Direction du District Parisien de Football.

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de **licences** au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant : 1voix par tranche de 20 licenciés. Si le nombre de voix comporte un reste, le résultat est arrondi à l'unité supérieure si la fraction restante est égale ou supérieure à 0.50. Il est ramené à l'unité inférieure dans le cas contraire.

Une Association affiliée comptant moins de 20 licenciés dispose d'une voix.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au **maximum 2 Clubs** y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.



-PLAN D'ACCES-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

SAMEDI 17 OCTOBRE 2020 à 09h00
Salle Georges Brassens - 4 Avenue Boieldieu à Villiers/Marne



-Accès -

- **Par RER** : RER E "Station Villiers/Marne-Plessis Tréville" à 400 mètres à pied
- **Par la route** : Sortie A4 n°8 "Noisy le Grand - Villiers / Marne"

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2020-2021 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2020-2021 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration** à hauteur de 11€/jour.

Une fiche restauration vous sera transmise à la suite de votre inscription. Vous devrez ainsi la compléter et la retourner à formation@districtvaldemarne.fff.fr

Service formation IR2F

01 85 90 03 70

formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District

01 55 96 11 02

formation@districtvaldemarne.fff.fr



INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES 2020/2021



FOOTBALL D'ANIMATION

2 – Finales

- Finale Départementale U13G Pitch – 27/03/2021
- Finale Départementale U10 & U11 – 22/05/2021
- Finales Futsal – 26/05/2021

- Finale Régionale U13G Pitch – 0/05/2021
- Finale Nationale U13G Pitch – du 23 au 24/05/2021
- Finale Régionale U11G – 12/06/2021

FOOTBALL FEMININ

1 – Engagements

- Au 22/09/2020 : 31 clubs se sont engagés pour au moins une de nos pratiques féminines

2 – Réunion club programmée le :

- 17/09/2020 : seulement 9 clubs présents
 - APAC – Champigny FC 94 – VGA St Maur FF – CO Vincennois – Paris 13 Athletico – US St Maur Lusitanos – Villeneuve AFC – FC Thiais – Elan Chevilly-Larue

3 – Nos pratiques :

- Dans le but d'une harmonisation régionale, la pratique U15F se fera à 8
- Pour répondre à l'impact de la pandémie, nos criteriums démarreront à la rentrée des vacances de Toussaint (les clubs y sont très favorables)

4 – Les Ecoles Féminines de Football

- 12 clubs labélisés
 - 7 clubs doivent renouveler
 - 5 en cours
 - 4 clubs identifiés comme répondant potentiellement aux critères de club Label

5 – Modules féminins

- Module U9 – 25&26/02/2021
- Module U11 – 22&23/04/2021
- Module Animatrice Fédérale – 03/04/2021 et 22/05/2021 (*rattachés aux finales U11 et 13F*)

6 – Finales

- Finale Départementale U13F Pitch – 03/04/2021
- Finales Futsal – 26/05/2021
- Finale Départementale U11F – 22/05/2021

- Finale Régionale U13F Pitch – 08/05/2021
- Finale Nationale U13F Pitch – du 23 au 24/05/2021
- Finale Régionale U11F – 12/06/2021

FORMATION DES CADRES

CFF1



U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
10/12/2020	11/12/2020	DISTRICT
25/03/2021	26/03/2021	DISTRICT
27/05/2021	28/05/2021	DISTRICT
10/06/2021	11/06/2021	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
29/10/2020	30/10/2020	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/02/2021	26/02/2021	DISTRICT

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
08/10/2020	09/10/2020	DISTRICT
26/11/2020	27/11/2020	DISTRICT
06/05/2021	07/05/2021	DISTRICT
03/06/2021	04/06/2021	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
19/04/2021	20/04/2021	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
22/04/2021	23/04/2021	DISTRICT

CFF2



U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/09/2020	25/09/2020	ANNULÉ
19/11/2020	20/11/2020	DISTRICT
18/02/2021	19/02/2021	DISTRICT
17/06/2021	18/06/2021	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
26/10/2020	27/10/2020	DISTRICT
25/01/2021	26/01/2021	DISTRICT
24/06/2021	25/06/2021	DISTRICT

CFF3



U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
08/02/2021	09/02/2021	DISTRICT
18/03/2021	19/03/2021	DISTRICT
07/07/2021	08/07/2021	DISTRICT

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
12/10/2020	13/10/2020	DISTRICT
08/03/2021	09/03/2021	DISTRICT
22/03/2021	23/03/2021	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base - Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
15/10/2020	16/10/2020	CLUB
03/12/2020	04/12/2020	CLUB
04/02/2021	05/02/2021	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
30/09/2020	30/09/2020	ANNULÉ
04/11/2020	04/11/2020	DISTRICT

Gardien de But - Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
01/10/2020	02/10/2020	ANNULÉ
01/04/2021	02/04/2021	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
03/04/2021	03/04/2021	DISTRICT
22/05/2021	22/05/2021	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
26/09/2020	26/09/2020	ANNULÉ
07/11/2020	07/11/2020	DISTRICT

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
13/03/2021	13/03/2021	DISTRICT
05/06/2021	05/06/2021	DISTRICT
03/07/2021	03/07/2021	DISTRICT

PROGRAMME DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, le mode de détection en vue des sélections départementales (U14 et U15 Féminines ; U14, U15 et U16 Garçons), ainsi que le Concours INF Clairefontaine nécessitent un aménagement.

En effet, il nous est difficile d'envisager des rassemblements mettant en relation de nombreux jeunes de clubs différents. Cependant, nous nous devons de répondre avec efficacité et pertinence au Parcours d'Excellence Sportif de notre Fédération.

En ce sens, les Techniciens du District, messieurs HAPPY Hervé, TAFININE Driss et OUDAYA Hedi, soutenus par les membres de notre Commission Technique vont être amenés à se déplacer au sein des clubs, afin d'observer et d'effectuer un rapport sur les rencontres des catégories concernées.

U13 (nés en 2008)

Objectif : Détection Concours d'entrée aux Pôles Espoirs de Clairefontaine et Reims

Mercredi 09/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay – Si besoin

Mercredi 16/12 Détection à 13h30 au Parc du Tremblay – Si besoin

U13F (nées en 2008)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1) - Finalité Participation en tournoi

Arrêt momentané du processus, afin de favoriser l'aboutissement des autres actions de détections et sélections

U14 (nés en 2007) (En Attente Confirmation CTD PPF)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 03/02 Match amical (à définir)

Mercredi 10/02 Match amical (à définir)

Mercredi 18/02 Interdistrict

U14F (nées en 2007)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts - Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 03/02 Match amical (à définir)

Mercredi 10/02 Match amical (à définir)

Vendredi 19/02 Interdistrict

U15 (nés en 2006) (En Attente Confirmation CTD PPF)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 18/11 Match amical (à définir)

Mercredi 21/11 Interdistrict

U15F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts – Finalité Sélection LPIFF

Mercredi 04/11 Match amical (à définir)

Mercredi 11/11 Interdistrict

U15 Futsal (nés en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts –Sélection LPIFF- Finalité Pôle Espoir à Lyon

Tours de détection et matchs à définir en fonction de la disponibilité des gymnases

13/02 Interdistricts (lieu à définir)

27/02 Brassage LPIFF (lieu à définir)

U16 (nés en 2005)

Objectif : Détection pour Sélection DISTRICT 94

Mercredi 14/10 Match amical Extérieur (à définir)

Mercredi 28/10 Interdistrict (à définir)

U18 Futsal (nés en 2004-03)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 pour Interdistricts –Sélection LPIFF

Tours de détection et matchs à définir en fonction de la disponibilité des gymnases

13/02 Interdistricts (lieu à définir)

27/02 Brassage LPIFF (lieu à définir)

FUTSAL JEUNES

Cette saison, nous mettrons en place des plateaux futsal pour les catégories U7 et U9 et des rencontres pour les U11 et U13. En fonction du nombre d'équipes engagées en U11 et U13, nous nous associerons ou pas aux départements voisins afin de permettre aux clubs d'avoir un nombre suffisant de rencontres.

Avec le District de Seine et Marne, nous mettrons en place un critérium U15.

Nous vous rappelons que pour participer à ces rencontres et plateaux, les jeunes doivent être licenciés.

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes GUILIANI Patricia et RANSOU Virginie, et MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, LEBERRE Jean-Claude, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mmes NAZICAL Marie-Ange, et MM. FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, KUNTZMAN Michel, LOPES Paulo, GOURDOU Jean-Philippe.

Barème de l'amende F.M.I (Feuille de match informatisée)

en « FOOTBALL D'ANIMATION » à compter de JANVIER 2020

1ère : non-utilisation : un RAPPEL,

2ème : non-utilisation : une AMENDE de 50 € (par équipe sans F.M.I.).

AVIS AUX CLUBS

La Commission vous demande

d'utiliser impérativement la F.M.I.

Le calendrier est modifié le 1^{er} TOUR FESTIVAL : U13 PITCH se déroulera :

Le **SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020.**

Le **CHALLENGE REGIONAL se déroulera le SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020.**

SAISON : 2020 / 2021

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
 - L'objet de votre demande et les références des rencontres,
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)
- UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.**

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :**

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, et à la technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.
Tél. : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44
(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U6 - U7

R.C. PARIS 10

Courrier du 12/10/2020 :

Pris note de votre FORFAIT AVISE.

U8 - U9

CHANTIERS PARIS U.A.

Courrier du 12/10/2020 :

Pris note de votre FORFAIT AVISE en U8/U9.

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Courrier du 12/10/2020 :

Pris note de votre FORFAIT AVISE en U8/U9.

JOINVILLE R.C.

Courrier du 12/10/2020 :

Pris note de votre FORFAIT AVISE en U8/U9.

U10 - U11

VAL DE FONTENAY AS

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / VAL DE FONTENAY AS U11 G4 ABCD du 03/10/2020

Courrier du 12/10/2020 :

Pris note de vos problèmes F.M.I et des feuilles de rencontre mal remplies.

VAL DE FONTENAY AS

Courrier du 12/10/2020 :

Pris note de vos changements d'engagement en CHALLENGE REGIONAL.

U12 - U13

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

ASPTT VILLECRESNES / ST MAUR F. MASCULIN V.G.A U13 G7 AB du 10/10/2020

Courrier du 06/10/2020 :

*Pris note de votre **FORFAIT AVISE** en U12/U13.*

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Courrier du 05/10/2020 :

Pris note de vos changements d'engagements en U12/U13 et en U8/U9.

ARCUEIL C.O.

ARCUEIL C.O. / CHAMPIGNY FC U13 G8 AB du 10/10/2020

Courrier du 08/10/2020 :

Les rencontres sont reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

DIVERS

ORMESSON U.S.

Courrier du 12/10/2020 :

Après vérification, l'amende est levée.

LUSITANOS ST MAUR U.S.

Courrier du 12/10/2020 :

Après vérification, l'amende est levée.

CAMILLIENNE SP. 12EME

Courrier du 12/10/2020 :

Après vérification, l'amende est levée.

GENTILLY U.S.

Courrier du 12/10/2020 :

Après vérification, l'amende est levée.

SAISON : 2020 - 2021

N°02 - JOURNAL DES AMENDES

en « FOOT ANIMATION » (PV DU 12/10/2020)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Annulation amende	Réunion Foot d'animation du 18/09/20 à Marolles	-100,00 €
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	Annulation amende	Réunion Foot d'animation du 11/09/20 au District VDM	-100,00 €
550013	GENTILLY U.S.	Annulation amende	Réunion Foot d'animation du 25/09/20 à Chevilly-Larue	-100,00 €
510193	ORMESSON US	Annulation amende	Réunion Foot d'animation du 18/09/2020 à Marolles	-100,00 €

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait : U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait : U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait : U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification : G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé : G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé : G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé : G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
Compte-rendu non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOT A 11

Réunion du 14 Octobre 2020

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2020 / 2021 : **Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans**

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FORFAITS GENERAUX

U16 D3

BONNEUL CSM (2) (PV du 22/09/2020)
LE PERREUX FR (2) (PV du 29/09/2020)

U16 D4

PORT. ACA CHAMPIGNY (PV du 22/09/2020)
VILLENEUVE ST GEORGES FC (PV du 22/09/2020)

U14 D5

ST MANDE FC (2) (PV du 22/09/2020)
VILLENEUVE ST GEORGES FC (PV du 22/09/2020)

CDM D2

BOISSY UJ (PV du 29/09/2020)

ANCIENS D2

LE PERREUX FR (13) (PV du 29/09/2020)

ANCIENS D3

ALFORTVILLE US (PV du 29/09/2020)

DERNIERES DIVISIONS

Seniors D4 : plus de place, liste d'attente : 1^{er} : ASOMBA (2) – 2^{ème} : BOISSY FC (2) – 3^{ème} : SUCY FC (3) – 4^{ème} : MALGACHE AS – 5^{ème} : PEROU ASAF

U18 D3 : plus de place, liste d'attente : 1^{er} : LIMEIL-BREVANNES AJ (2) – 2^{ème} : CHANTIERS UA

U16 D4 : plus de place

U14 D5 : reste 2 places

CDM D2 : reste 2 places

ANCIENS D4 : plus de place, liste d'attente : CHENNEVIERES SFC

Anciens D3 – Poule A :

*Intégration « Hors championnat » de l'équipe de **ST MANDE FC 12** qui prend la place de l'US ALFORTVILLE (FG)
Avis aux Clubs de la Poule.

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 18 OCTOBRE 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

Seniors D3.B :

22602844 – PORT. ACA CHAMPIGNY / THIAIS FC (2) du 13/09/2020

Seniors D4.C :

23039823 – SANTENY SL / CHANTIERS UA ES du 27/09/2020

U18 D3.B :

23065849 – VILLENEUVE AFC / LE PERREUX FR (2) du 27/09/2020

CDM D1 :

22609217 – MACCABI CRETEIL (6) / CACHAN CO

CDM D2 :

22994106 – PORT. VINCENNES / NUEVE UNO du 27/09/2020

ANCIENS D2.A :

22607525 – SANTENY SL / CHOISY AS du 27/09/2020

ANCIENS D3.B :

22608315 – BENFICA VILLEJUIF / CACHAN CO (12) du 27/09/2020

ANCIENS D4 :

22981038 – AFEF / ARSENAL AC du 27/09/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 31 OCTOBRE 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

U14 D4.A :

22612454 – ENT. SANTENY-MANDRES / SUCY FC (2) du 26/09/2020

MATCH(S) REMIS A JOUER LE 01 NOVEMBRE 2020

Ou Les deux clubs doivent trouver un accord pour jouer en semaine

Seniors D4.A :

23039643 – CHEVILLY LARUE EL. (3) / BRY FC (2) du 27/09/2020

Anciens D2.B :

22607624- SUPREMES BELIERS / POR. ACA. CHAMPIGNY du 25/10/20

U18 D3.B :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) / CHENNEVIERES SFC du 27/09/20

U16 D4.C :

ORMESSON US 52° / ENT.SANTENY-MANDRES du 27/09/20

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 Ans et + 55 Ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée. Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes (Article 44.4 du RSG du District du 94) :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 12/10/2020

Président : M. MAGGI

Présents : Mme FAUTRA – MM. ALVES - FOPPIANI - TAVENOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ANCIENS

ANCIENS – COUPE DU VAL DE MARNE

CHAMPIGNY FC 11 / SPORTING CP 11

Du 04/10/2020

Réclamation du club de **SPORTING CP 11**

sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **CHAMPIGNY FC 11**

sur le nombre de mutation ne pouvant être supérieur à **6** dont **2** hors période.

La commission prend connaissance de la réclamation confirmée

Jugeant en premier ressort

Dit la réclamation **irrecevable** car **insuffisamment motivée**, parce que n'est pas mentionné le grief **PRECIS** opposé à l'adversaire. En effet, votre réclamation **doit** préciser d'une manière **NOMINALE** les joueurs concernés (article 30.1 du R.S.G. du District du Val de Marne).

Par ce motif, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

ANCIENS - COUPE VAL DE MARNE

CRETEIL FC 11 – IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE 11

Du 04/10/2020

La commission prend connaissance de la demande d'évocation par courriel en date du **05/10/2020** du club de **CRETEIL FC 11**

sur la qualification des joueurs **RIBEIRO Thomas** et **RIBEIRO Christophe** du club de

IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE 11

La commission,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort, Dit l'évocation **irrecevable** car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation :

- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du Certificat International de Transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 13 Octobre 2020

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis,

Excusés : MM. BRUNET Denis, SAMBA Aubin

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Dérogation horaire et lieu de match à domicile pour US CRETEIL LUSITANOS :

Les équipes U14 D2.A (équipe 3) et U14 D3. C (équipe 4) débiteront leurs rencontres en championnat et coupe de l'amitié à 14h hiver/été.

L'équipe U16 D2.A jouera ses rencontres à domicile à 12h30 au stade DUVAUCHELLE, Terrain Ouest.

La Commission donne son accord. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

Dérogation horaire à domicile pour FONTENAY US2 :

L'équipe U18 D3.B jouera ses rencontres à domicile à 16h30 au stade G.LE TIEC 2 (synthétique)

La Commission donne son accord. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

Parc du Tremblay fermé :

Le dimanche 1^{er} novembre, le mercredi 11 novembre 2020

Du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus

Lundi 5 avril 2021

Samedi 1 et 8 mai 2021

Jeudi 13 mai 2021

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : 100.00 euros

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2020/2021 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

U14

Courriel US FONTENAY U14 D4.B du 08/10/20

La commission enregistre le forfait général de cette équipe.

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée pour désengagement après parution des calendriers. Avis aux clubs concernés.

N°23155411 - FC THIAIS 3 / AJ LIMEIL BREVANNES 2 U14 D5.A du 10/10/20

Courriel de Limeil Brévannes AJ du 09/10/20.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de Limeil Brévannes AJ.

N°22612455 - PARIS 13 ES / FC MAISONS ALFORT 3 U14 D4.A du 10/10/20

Courriel de FC Maisons Alfort du 08/10/20.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de FC Maisons Alfort 3.

U16

N°22993174-ECOLE PLESSEENNE / MAROLLES FC3 U16 D4.C du 27/09/20

Courriel d'Ecole Plesséenne du 09/10/20. La commission prend note des explications de ce club qui indique qu'il n'avait pu établir une feuille de match car ils n'avaient un nombre suffisant de licences. **La commission prend note mais maintient sa décision du 6 octobre 2020, Marolles ne s'étant pas déplacé.**

N°22605799 PARIS ATLETICO 3 / FC SUCY 1 U16 D2.B du 25/10/2020

Accord des deux clubs via footclub et de la commission.

Ce match se jouera le 24 octobre à 15 H Stade Boutroux à Paris 13^{ème}

N° 22993187 ES CAUDACIENNES / PARIS FC 3 U16 D4.C du 25/10/2020

Accord des deux clubs via footclub et de la commission.

Ce match se jouera le 31/10/2020 Stade Robert Baran à La Queue en Brie.

Courriel de GENTILLY AC U16 D2 B du 7/10/20 - U16 D2.B

La commission enregistre le forfait général de ce club

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée pour désengagement après parution des calendriers. Avis aux clubs concernés.

Courriel de ELAN DE CHEVILLY LARUE du 8/10/20 - U16 D4.A

La commission enregistre le forfait général de ce club.

Par conséquent une amende de 150 euros est appliquée pour désengagement après parution des calendriers. Avis aux clubs concernés.

SENIORS

Courriel de JUNIOR ACADEMIE DE PARIS Seniors – D4.A du 07/10/20

La Commission note que le club jouera tous ses matchs pour cette saison **à domicile à 13h au Parc de Choisy (terrain N° 3)**. Prévenir vos adversaires.

23039823 – SANTENY SL / CHANTIER UA Seniors 4D.C du 18/10/20

Courrier du club de Santeny SL du 13/10/20, demande de jouer à 16h00 (au lieu de 15h00).
La Commission donne son accord (article 6.2 du RSG). Prévenir vos adversaires.

ANCIENS

22607624- SUPREMES BELIERS / POR. ACA. CHAMPIGNY Anciens D2.B du 25/10/20

Courriel de SUPREMES BELIERS et attestation de la Mairie de Créteil du 13/10/20 (terrain fermé).

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure et transmet aux calendriers pour date à fixer.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay du 15/09/20

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires liées à la COVID 19, les vestiaires ne seront plus mis à la disposition des joueurs, seul l'accès aux sanitaires extérieurs leur sera autorisé. Cependant seuls les arbitres officiels auront un vestiaire attribué pour chaque rencontre officielle.

Courrier de la mairie d'Ivry du 29/09/20

Indisponibilité du stade Chaussinand en raison de la construction d'un collège. Accord de la commission pour que **MINHOTOS de BRAGA anciens D2 joue ses rencontres à 11 h au stade Lénine à Ivry**. Ce club doit prévenir tous ses adversaires.

Courrier de la mairie de Joinville du 03/09/20

La commission prend note que les vestiaires n'étaient pas disponibles les 3 et 4 octobre, ceux-ci risquent de ne pas l'être également les prochains week end. Le club de JOINVILLE devra se renseigner et prévenir les différents adversaires.

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE BUREAU

REUNION DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, J. CROISE, N. RIT

Assistent : MM. F. GALLONDE, L-F. FILIN, J. REBELLO

Excusés : MM. B. FOLTIER, M. BCHIR

En application de l'Article 5 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage, le Bureau de la CDA est constitué du Président, des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Secrétaire Adjoint. Le Bureau se réunit, à l'initiative et sous l'autorité du Président de la CDA.

AUDITIONS

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, la Commission d'Arbitrage peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Les arbitres ci-dessous ont été convoqués par la voie officielle :

- **Audition numéro 1** : M. MOONOOSAMY Steeven - 19h00
- **Audition numéro 2** : Mme. IPOUMB Jeanne-Inès - 19h15
- **Audition numéro 3** : M. SANCHO Paul - 19h30
- **Audition numéro 4** : M. PETREIN Julien- 19h45

Décisions confirmées :

- **Audition numéro 1** : Présence de M. MOONOOSAMY Steeven

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de **M. MOONOOSAMY Steeve**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de son retard sur son match d'observation.

Après avoir entendu les explications de M. MOONOOSAMY Steeve,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **1 week-end de non-désignation pour M. MOONOOSAMY Steeve à compter du lundi 12 Octobre 2020.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



- **Audition numéro 2 : Présence de Mme. IPOUMB Jeanne-Inès**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de **Mme. IPOUMB Jeanne-Inès**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de son absence aux tests physiques et non envoi du certificat médical.

Après avoir entendu les explications de Mme. IPOUMB Jeanne-Inès,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **2 week-ends de non désignation pour Mme. IPOUMB Jeanne-Inès à compter du lundi 12 Octobre 2020.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

- **Audition numéro 3 : Présence de M. SANCHO Paul**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de **M. SANCHO Paul**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison de son comportement incompatible avec la fonction d'arbitre officiel.

Après avoir entendu les explications de M. SANCHO Paul,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **2 week-ends de non désignation pour M. SANCHO Paul à compter du lundi 12 Octobre 2020.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



- **Audition numéro 4 : Présence de M. PETREIN Julien**

Le Bureau,

Après avoir noté la présence de **M. PETREIN Julien**,

Considérant que l'arbitre suivant a été convoqué en raison votre attitude irrespectueuse envers un observateur et membre CDA sur le match 22601687, Bonneuil CSM - Cachan.

Après avoir entendu les explications de M. PETREIN Julien,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré hors la présence de la personne auditionnée,

Décide : **3 week-ends de non désignation pour M. PETREIN Julien à compter du lundi 12 Octobre 2020.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 21h30.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 13 octobre 2020

Président : M. Combal

Présents : MM. Boussard, Lefeuvre.

**Compte tenu des difficultés liées au Covid 19. Il n'y aura pas de calendrier prévisionnel pour les tirages et les matchs de Coupe de toutes les catégories cette saison.
Les clubs seront informés au minimum 15 jours avant la date des rencontres.**

U16 Val de Marne

23153142-Rungis US / Paris 10 RC 1^{er} tour du 18/10/20

Courriers et accords des 2 clubs via footclub. Accord de la Commission.

Match à 18h30 le 17/10/20 au stade Grélinger.

U16 Amitié

Courrier du Perreux Fr du 12.10.20 (Match : 23158707)

La commission vous prie de vous référer au P.V du 29/09/20.

Courrier de Cachan CO du 12.10.20

Elan Chevilly-Larue étant forfait général en championnat. La rencontre est annulée.

Cachan CO qualifié pour la suite de l'épreuve.

23153693-Ivry (2) US / Paris FC (3) 1^{er} tour du 18/10/20

Compte tenu que Paris FC (3) est une équipe féminine, le match est annulé.

Ivry US (2) qualifié pour la suite de l'épreuve.

U14 Val de Marne

Les matchs du 2^{ème} tour auront lieu le 31/10/20. Tirage le 20/10/20.

U14 Amitié

Les matchs du 2^{ème} tour auront lieu le 31/10/20. Tirage le 20/10/20

Anciens Val de Marne

23211916- ASOMBA / Ivry US - 1^{er} tour du 04/10 /20

Courrier d'ASOMBA. **La Commission vous précise que le match reste celui désigné au tirage au sort mais que le lieu de la rencontre est inversé en application de l'article 6 du règlement des Coupes.**

+45 ans Val de Marne

Rappel

La commission prendra une décision pour les clubs qui n'auront pas retourné la charte avant le 1^{er} tour.

Séniors Féminines Val de Marne

Les matchs du 1^{er} tour auront lieu le 31/10/20. Tirage le 20/10/20

ANNEXES

Club :	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL					
Dossier :	19439198	du	13/10/2020	U14 D5 (94)/ Phase Unique	Poule B	23155412	10/10/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		13/10/2020	13/10/2020		8,00€
Total :							8,00€

Club :	500651	BOISSY F.C.					
Dossier :	19439205	du	13/10/2020	U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23065850	11/10/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	93	Licence Manquante Joueur		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	93	Amende : Licence Manquante		13/10/2020	13/10/2020		8,00€
Total :							8,00€

Club :	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US					
Dossier :	19410059	du	09/10/2020	U14 D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	22610301	26/09/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		06/10/2020	06/10/2020		9,50€
Total :							9,50€

Club :	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.					
Dossier :	19439213	du	13/10/2020	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23043883	27/09/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		13/10/2020	13/10/2020		9,50€
Total :							9,50€

Club :	500568	PARIS F.C.					
Dossier :	19439199	du	13/10/2020	U14 D5 (94)/ Phase Unique	Poule B	23155412	10/10/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative		13/10/2020	13/10/2020		8,00€
Total :							8,00€

Club :	520523	ST MANDE F.C.					
Dossier :	19409503	du	08/10/2020	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23043836	27/09/2020
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		13/10/2020	13/10/2020		9,50€
Total :							9,50€

Club :	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.						
Dossier :	19409504	du	08/10/2020	U14 D2 (94)/Phase Unique	Poule B	22610570	03/10/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			13/10/2020	13/10/2020		9,50€

Total :	9,50€
---------	-------

Club :	512963	THIAIS F.C.						
Dossier :	19439236	du	13/10/2020	Anciens + 45 Ans (94)/Phase 1	Poule B	23043917	11/10/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	81	Absence Arbitre Central sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			13/10/2020	13/10/2020		8,00€
Dossier :	19439237	du	13/10/2020	Anciens + 45 Ans (94)/Phase 1	Poule B	23043917	11/10/2020	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	82	Absence Arbitre Assistant sur FM			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative			13/10/2020	13/10/2020		8,00€

Total :	16,00€
---------	--------

Total Général :	78,00€
-----------------	--------